

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20250320-DEL202513-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du jeudi 20 mars 2025**

Date de Convocation : jeudi 13 mars 2025

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n° 2025.13

**OBJET - Budget 2025 - Exercice 2025 - Affectation du résultat 2024**

**Présents** : Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE

**Excusés** : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET, Brigitte VISO

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est une procédure consistant, postérieurement au vote du compte administratif, à reprendre et ventiler le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dans le budget de l'exercice courant.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale doivent être affectés selon les besoins d'équilibre du budget :

- soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement,
- soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Considérant le déficit de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément aux éléments ci-dessous :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Résultat 2024	1 459.58 €
- Report 2023	- 25 959.63 €
- Solde net	- 24 500.05 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat 2024	- 251 595.88 €
- Report 2023	+ 507 131.99 €
- Solde net	+ 255 536.11 €

**TOTAL : + 231 036.06 €**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau sur la section de fonctionnement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Vu** les résultats de clôture ;

**Vu** les résultats de la section d'investissement ;

**A L'UNANIMITE,**

**DÉCIDE** d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2025, 231 036.06 € en report en section de fonctionnement.

**Impacts financiers**

Néant